

CONSEIL PORTUAIRE DE LA MADRAGUE DE GIENS

Séance du 02 juin 2021

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 9 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 8

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des ports,
Mme Julie LECOMTE, usager désigné par la Métropole TPM,
M. Alain GAUTIER, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Christophe DESIX, Francis FRANCHI et Louis COMTE, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
M. Greg PETYT, représentant le personnel des ports,
M. Gérard DAESSLE, usager désigné par la Métropole TPM,
M. Alain OLLIVIER, usager désigné par le CLUPIPP

POUVOIR : (0)

INVITES :

Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,
MM. Claude MAZZELLA et Serge POLENZANI, FRANPP Paca,

MEMBRES DE MTPM :

MM. GARCIA, AUBRY, REMOLEUR, SOULE-SUSBIELLES et Mme DADOUN.

Le quorum étant atteint, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de La Madrague de Giens ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. MM. BERNARDI et PETYT ne voteront pas.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 2 Novembre 2020** – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE

2. **Affaires générales**

❖ Rapport d'activité 2020

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que les nuitées sont passées de 32 854 en 2019 à 30 150 en 2020, à cause du COVID. Les recettes sont également en baisse de 15 000 euros (125 000 euros). Il précise que sur les mois d'août et septembre, une augmentation de fréquentation du port est à noter.

3. **Avancement des travaux et projets**

❖ Mise en place du balisage du chenal

Monsieur AUBRY rappelle que suite à la commission nautique, le balisage a été approuvé et un complément d'information (bathymétrie) a été transmise au service des Phares et Balises, qui devrait faire son retour officiel sous huit jours. Monsieur SOULE-SUSBIELLES rappelle que la dépense d'installation de ce chenal avait été déjà prévu dans le budget 2020. Les travaux seront réalisés courant juin.

❖ Mise en place de l'alimentation d'eau et électricité sur les pannes

Monsieur SOULE-SUSBIELLES revient sur cette demande émanant de l'ensemble du conseil Portuaire. Le principe retenu serait une borne à jeton ou à badge pour éviter tout gaspillage. L'électricité serait coupée automatiquement après la fermeture de la capitainerie. Le coût serait de 2500 euros par borne tout compris (1 borne panne F, 2 bornes panne E, 1 bornes panne B et 2 bornes panne A si le passage des fourreaux est possible sur la plage). L'investissement serait répercuté sur les tarifs des usagers sur une ou deux années. Monsieur OLIVIER revient sur l'arrêt de l'électricité qui est problématique pour ceux qui ont un frigo. Monsieur DESIX propose la mise en place d'un robinet d'eau et de couper le soir plutôt que de mettre des bornes à jeton. Monsieur SOULE-SUSBIELLES précise que tout cela fera l'objet de discussion. L'ensemble du Conseil Portuaire se prononce favorablement au principe de mise en place de ces bornes. Monsieur ROUX demande qu'une étude soit faite pour décider de ce qui sera mis en place.

4. **AOT**

❖ Mises en concurrence

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que les AOT quinquennale arrive à échéance et devront être mis en concurrence pour 2022. Un cahier des charges et des affichages sur site et sur internet sera effectué. Une commission d'attribution décidera du candidat sélectionné. Monsieur GARCIA précise que cette mise en concurrence se fera à l'automne 2021.

❖ Terre-plein

Monsieur ROUX précise que si cela convient à tous, la méthode mise en place sera maintenue. Monsieur OLIVIER précise qu'il faut que ce soit bien précisé que c'est réservé aux commerçants du port et non aux kites surf. Monsieur SOULE-SUSBIELLES précise que les kites surf présents restent seulement la nuit. Monsieur GARCIA revient sur le marché nocturne qui sera encore mis en place 4 fois cette année, sans mise en concurrence car il bénéficie d'une dérogation. Monsieur BRUNEL rappelle que le début de cette manifestation ne se fait pas avant 18h30.

5. Questions diverses

Monsieur OLIVIER demande qu'une vérification soit faite concernant la liste d'attente pour s'assurer qu'aucun majeur n'y est présent. Monsieur SOULE-SUSBIELLES précise que cela sera vérifier.

Monsieur FRANCHI revient sur un changement de place qui lui aurait été imposé. Monsieur AUBRY précise que le copropriétaire a été prévenu et que les explications ont été fournies (mouvement de postes pour une meilleure gestion de la panne C).

En réponse à monsieur DAESSLE, monsieur GARCIA précise que l'état de la grue a été vérifié en début d'année et que la couleur rouille n'est qu'une apparence, mais qu'il est possible de repeindre si nécessaire.

Monsieur OLIVIER revient sur l'accès à la panne A. Monsieur SOULE-SUSBIELLES répond qu'il va essayer de mettre une passerelle ou une rampe pour cette année. Une proposition plus pérenne de platelage périphérique sera faite au prochain conseil portuaire.

Le Maître de port revient sur les mécontentements des usagers et demande que ceux-ci ne s'en prennent pas aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève séance à 16h00 en souhaitant à l'assistance une bonne saison.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Madrague de Giens

